

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 05 Janvier 2018

Procès-Verbal

Présents : MM. Reuter Bernard, Borda Marie-France, Druguet Agnès, Keller Myriam, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Brochet Pierre, M. Nanterme Bernard Pierre, Faure Thierry, Bouchot Alain

Absents Mme Desbuissons Catherine donne pouvoir à Mme L'Herbette Christine
Jambon-Scheffer Ariane donne pouvoir à Mme Keller Myriam, M. Deslandes Patrick donne pouvoir à M. Brochet Pierre,

Secrétaire : Mr Bouchot Alain est nommé secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1 Vote du schéma directeur d'eau et d'assainissement
- 2 Devis assistance technique Agence d'Ingénierie pour travaux suite au schéma directeur
- 3 Convention de fonctionnement pour l'ADS (Communauté de Communes Bugey Sud)
- 4 Proposition de la Trésorerie pour suppression du Budget CCAS
- 5 Modification du Tableau des emplois
- 6 Délibération pour la mise en place du STOP à Chavoley
- 7 Limitation à 30 minutes des arrêts minute
- 8 Tarif repas cantine pour les enseignants
- 9 Point sur la mise en place des Trimax
- 10 Renouvellement du contrat d'assurance Allianz
- 11 Devis
- 12 Urbanisme
- 13 Courriers
- 14 Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 01^{er} décembre 2017

Aucune observation sur le compte rendu

2. Vote du Schéma directeur eau et assainissement

M. Bouchot fait part des conclusions du rapport de l'étude concernant la mise à jour de notre schéma directeur Eau et Assainissement remis par G2C en 2017, qui font apparaître un certain nombre de problèmes sur nos stations d'épuration (problèmes qui existaient déjà lors du précédent schéma directeur de 2001) et qui doivent maintenant trouver des solutions en termes de travaux avec la nécessité d'avancer en mettant en œuvre les travaux classés « urgents » :

- Réduction des apports d'eaux claires parasites et suppression des déversements d'eaux claires parasites par temps sec avec des travaux de réparation des réseaux défaillants allant à la lagune pour un montant de 116 600 € HT, allant à la station d'Avrissieu pour un montant de 142 500 € HT
- Réduction des apports d'eaux claires météoriques (par temps de pluie) avec un scénario prévoyant la création d'un réseau d'eaux pluviales partant de la rue des Ecoles permettant de dévier ces eaux vers le Nord du village pour un montant de 312 600 € HT.

Le tracé de ce contournement prévoit la signature de conventions de passage sur des terrains privés.

L'ensemble des travaux de première urgence représenterait, après estimations des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau, une charge de 440 600 € pour la commune qui devra alors contracter un emprunt sur 30 ans. M. le Maire précise que si les coûts des travaux sur le réseau d'assainissement pourront être pris sur le budget de l'Eau, les coûts des travaux d'eaux pluviales devront être pris sur le budget général.

La commune compte se faire accompagner par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour le montage du dossier d'appel à Maitrise d'œuvre et du cahier des charges. Cette assistance aura un coût que M. Leroy estime à 5% du montant des travaux (hors subvention) et précise que le montant des remboursements des travaux ne devrait pas mettre en péril la commune si on tient compte des recettes annuelles du budget de l'eau et d'un étalement de l'emprunt sur 30 ans.

M. Bouchot rappelle qu'il est difficile de s'engager sur l'ensemble des travaux préconisés dans le rapport (priorité 2 à 6), car il faudra d'une part attendre les résultats obtenus après la réalisation des travaux prioritaires et d'autre part tenir compte des échéances électorales ainsi que du transfert de compétence Eau et Assainissement vers la CCBS en 2020

En fonction des possibilités financières de la commune et des pré-requis portant notamment sur des compléments d'étude et de mesures,

Le conseil vote à l'unanimité le schéma directeur d'Eau et d'Assainissement et s'engage à effectuer les travaux d'urgence (priorité 1)

3. Devis d'assistance technique pour travaux liés au schéma directeur de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain

N'ayant pas reçu le devis et la convention, ce point est reporté au conseil de février

4. Convention de fonctionnement pour l'ADS avec la Communauté de Communes Bugey Sud

La commune doit renouveler la convention de fonctionnement avec le service d'urbanisme mutualisé de la CCBS pour l'instruction de nos dossiers d'urbanisme

Le conseil vote le renouvellement de la convention à l'unanimité

5. Proposition de la Trésorerie pour suppression du Budget CCAS

Le service de la Trésorerie demande à la commune d'étudier le transfert de compétence CCAS (traitement des Aides Sociales) de la Trésorerie vers la commune pour des raisons d'allègement de son travail administratif. 38 communes sont déjà passées en CCAS communal

Ceci signifie un transfert de l'Actif et du Passif du compte CCAS au budget communal. Les demandes d'aides sociales seraient alors traitées par la commune sur un budget propre alloué par le conseil municipal. Ce service serait public et les personnes sollicitant des aides seraient connues.

Pour des raisons de confidentialité des demandeurs

Le conseil refuse cette délibération à l'unanimité

6. Modification du tableau des emplois

Suite à la suppression des TAP (Temps d'Activité Périscolaire), Mme Barbier effectue 3 heures de travail en moins, et il convient donc d'établir une nouvelle délibération pour un poste d'adjoint d'animation pour 22h36 à compter du 1/01/2018.

Le conseil vote cette délibération à l'unanimité

7. Délibération pour la mise en place du STOP à Chavoley

Lors du conseil municipal du 06 Octobre 2017, la pose d'un STOP et d'un miroir au carrefour de la rue du Chêne avec la RD 69 avait été validée, mais la délibération n'avait pas été faite et donc pas transmise aux services du Département. .

Le conseil vote à l'unanimité la délibération validant la mise en place du panneau STOP et du miroir

8. Limitation à 30 minutes des arrêts minute

Le stationnement « minute » dans le centre du village avait été créé à l'origine pour permettre aux habitants d'effectuer leurs achats dans les commerces. A ce jour ces emplacements sont souvent utilisés pour des stationnements permanents. La commune ne souhaite pas remettre en cause ce stationnement minute, mais elle souhaite améliorer la signalisation et établir une règle de fonctionnement claire et homogène sur l'ensemble de ces emplacements.

Ceyzérieu reste malgré tout un petit village et la solution de la zone bleue avec disque ne semble pas adaptée.

Après discussion, la solution proposée consiste à la pose d'un panneau sur chaque zone d'emplacements minute, indiquant une plage horaire de début du stationnement minute : 7 h30 et de fin : 20 h ainsi qu'une durée de stationnement limitée à 30 minutes. Le stationnement permanent sur ces emplacements serait ainsi autorisé entre 20h et 7h30.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition

9. Tarif repas cantine pour les enseignants

Les enseignants de l'école de Ceyzérieu ont émis le souhait de pouvoir acheter leur repas de midi qu'ils viendraient chercher à la cantine pour le manger dans leur salle à l'école.

Mme Druguet propose d'élargir cette possibilité à l'ensemble du personnel de la Mairie.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition permettant la vente du repas de midi aux enseignants et au personnel de mairie

Le prix du repas est soumis au vote du Conseil et fixé à 7,00€ l'unité (8 voix pour) 6€ → 1 voix ; 7,50€ → 4 voix

10. Point sur la mise en place des Trimax

La fin du ramassage en porte à porte est désormais réelle depuis le 19 décembre. Nos concitoyens se déplacent donc pour aller poser leurs sacs d'ordures ménagères dans les conteneurs sur les 7 lieux d'implantation (Aignoz, parking du cimetière, Ardossset, Avrissieu le Bas, Sammissieu, Lapierre, Chavoley) Quelques sacs posés à terre ont été enlevés par nos employés ; cela semble dû au fait que certains conteneurs étaient pleins pendant la période des fêtes

Pour sa part, la CCBS doit encore poser une 1^{ère} benne aérienne à proximité de la salle des fêtes en attendant qu'un lieu fixe soit déterminé sur le terrain de la

famille Forjonnell, livrer la 2^{ème} benne actuellement en cours de commande, déplacer les conteneurs d'OM pour les mettre côté à côté sur les lieux où il y en a deux, poser des affichettes sur les conteneurs permettant d'identifier le type de dépôt, poser l'enrobé autour des conteneurs sur les 3 lieux (Chavoley, Sammissieu, Lapierre), enlever les anciens bacs de tri sélectif, et décider du jour d'enlèvement hebdomadaire pour notre secteur (à priori mercredi ou jeudi).

11. Renouvellement du contrat d'assurance Allianz

M. le Maire propose au Conseil de renouveler les contrats d'assurance Allianz pour les bâtiments et les véhicules communaux. Pour rappel, en 2017 le montant global du contrat était de 11 251 € TTC.

M. Brochet déplore que le Conseil ne soit sollicité que le 5 janvier 2018 pour un contrat qui se termine le 31 décembre 2017 et qu'il n'y ait pas eu de consultation préalable; pour exemple il cite le montant très élevé de 1069 € pour assurer le C15 qui ne vaut plus que 1000€. M. le Maire indique que ce montant élevé pour le C15 provient du fait que plusieurs accidents responsables ont fait monter la prime d'assurance.

M. Brochet précise qu'avec la loi Chatel, tout citoyen a le droit de casser le contrat pendant une période de 20 jours suivant la date de début de contrat. Or, il a constaté que l'appel à cotisation pour 2016 est arrivé en mairie le 27 février soit après les 20 jours de réflexion autorisés. A ce jour, l'appel à cotisation pour 2018 n'a pas encore été transmis en mairie par la compagnie d'assurance.

Le Conseil demande une consultation globale de tous les contrats d'assurance avant de prendre une décision et refuse la délibération de renouvellement proposée.

12. Devis

- **Renouvellement d'un four à la cantine**

Le personnel de cantine demande un four complémentaire mobile pour réchauffer les plats. Plusieurs devis sont proposés :

Société Joseph : devis de 2470 € HT pour un four mobile

Société Cuny : devis de 2340 € HT

Le conseil valide à l'unanimité le devis de la société Joseph pour le four mobile d'un montant de 2470,51€ HT

- **Marché à Bon de commandes pour la fourniture de produits d'entretien**

Mme Keller a sollicité plusieurs entreprises fournisseur de produits d'entretien utilisés pour la salle des fêtes, la cantine, la garderie, les locaux de la mairie et l'école.

La synthèse du tableau des fournisseurs fait apparaître que la société PAREDES est la moins chère et il est proposé de travailler avec cette société pour un marché à bon de commandes valable 3 ans, au sein duquel on pourra passer à la demande, des commandes de produits à prix fixé à l'avance et quelle que soit la quantité commandée

Le conseil valide à l'unanimité la proposition et demande à M. le Maire de confirmer le marché par courrier à la société Paredes.

- **Devis SODEVAL pour des travaux d'écoulement d'eaux pluviales**
Après constat d'écoulements d'eaux pluviales dans l'habitation de M. et Mme L'Herbette à Morgnieu, M. le Maire a sollicité la société SODEVAL, prestataire pour les travaux sur les réseaux de la commune. Le montant du devis des travaux consistant à poser une grille d'écoulement au travers de la rue des Noyers s'élève à 1968 € HT.
M. Leroy conçoit que pour des raisons d'efficacité, la société SODEVAL soit la seule consultée, mais demande si une consultation pour un marché à bon de commandes pourrait être réalisée ou si une demande auprès des services de la Communauté de Communes Bugey Sud ne pourrait pas permettre de gagner sur le montant des travaux.

Une demande sera faite auprès de M. Place (CCBS)

13. Urbanisme

Dossier	Demandeur	Parcelle	Date de dépôt	Objet de la demande
PC	VOULHOUX Vincent	G1458	09/10/17	Réhabilitation d'une grange en habitation
DP	LALOY /BERNE	F111	29/11/17	Abri de jardin/Auvent
DP	WOOD Caroline	H39	17/10/17	Construction d'un abri pour 2 chevaux
PC	QUENIN Sébastien	D297	28/10/17	Rajout d'un étage à l'habitation + Création d'un bâtiment pour local professionnel
PC	CHARVIN Anne Marie	E642	31/10/17	Construction d'une maison individuelle, plein pieds avec garage attendant
PC	ALBORGHETTI Michèle	E631	31/10/17	Construction d'une maison individuelle, plein pieds avec garage attendant

- Concernant le permis de M. Quenin à Avrissieu (ajout d'un étage à son habitation) redéposé à l'identique de sa 1^{ère} demande, M. Leroy demande comment ce permis a pu être autorisé par l'ADS en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme, alors que le conseil municipal l'avait déjà refusé lors du conseil municipal d'octobre 2016
 - M. le Maire indique que dans un courrier de la chambre d'agriculture daté du 12 décembre, M. Quenin est désormais considéré comme « agriculteur », et que par conséquent l'ADS a pu donner un avis favorable à ce permis le 14 décembre ; M. le Maire a donc suivi les préconisations de l'ADS et validé la demande de M. Quenin.
 - M. Leroy précise que M. le Maire n'a pas donné un avis favorable mais a laissé passer le délai de réponse et que le permis a du coup été validé par « accord tacite » le 28 décembre. Il précise que c'est le 1^{er} permis depuis 4 ans qui est passé en accord tacite.
- Concernant le premier permis de MMme Laloy Berne (PC 00107317C0006) à Morgnieu, M. le Maire indique que la décision de la commission urbanisme était favorable alors que l'ADS a émis un avis défavorable et qu'il a donc suivi l'avis de l'ADS.

- M. Leroy demande comment on peut expliquer qu'un article du PLU peut être appliqué pour une même situation pour faire passer un permis dans un cas et pas dans un autre
- M. Leroy demande qui réalise les DAACT (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux)
 - MM Rey et Faure se jugeant non qualifiés pour les réaliser, M. le Maire ne souhaitant pas réaliser cette tâche, cette mission n'est actuellement pas couverte. Ceci pose problème car c'est la commune qui est mise en danger.
 - M. Leroy et Mme L'Herbette ont démissionné de la commission urbanisme mais il reste encore 2 membres de cette commission ; cette commission a-t-elle encore lieu d'être ou doit-elle être dissoute ?

14. Courriers

- **courrier de M. Blaser de l'Amicale d'Ardosset** concernant la réfection du toit du local de l'Amicale.

Le conseil, n'ayant pas réellement compris la demande, propose **qu'un groupe d'élus** (M. Nanterme, Mme Druguet, Mme Borda, M. Leroy et M. le Maire), **rencontre l'Amicale d'Ardosset jeudi 8 février à 20h30 en mairie.**

- **courrier de Mme Thomas à Bossieu concernant les TRIMAX**
Une réponse a été faite par M. le Maire

15. Questions diverses

- M. Brochet informe que le président de l'association Souvenir Français, M. Leroy, propose au « conseil municipal jeunes » un voyage à Verdun au mois d'avril. Cette proposition est soumise à une adhésion annuelle à l'association d'un montant de 25€. Une réponse est souhaitée avant le 12 janvier.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition

- Mme Borda soumet la demande d'une association pour utiliser la vaisselle de la cantine
 - Cette demande est refusée car d'une part cette vaisselle est très spécifique aux enfants et d'autre part un protocole de nettoyage/désinfection est nécessaire pour tout ce qui touche à la cantine
- Mme Borda demande à être informée des formations proposées à destination des élus.
- Mme Borda demande quels sont les invités lors de la cérémonie des vœux du samedi 13 janvier à 18h00
 - M. le Maire répond que des invitations ont été envoyées aux maires du canton, de l'ancien canton, aux maires des communes de la CCBS, à la CCBS

- Le problème des chiens errants devient un sujet urgent à traiter ; en effet deux attaques par des chiens divaguant ont eu lieu depuis l'automne 2017 sur notre commune, le premier à Lapierre et dernier en date à la Croix du Mort qui aurait pu être dramatique. Mme Borda s'interroge sur les obligations de la commune.
Mme Keller indique que c'est M. le Maire qui est porteur de l'action en cas de chiens errants sur la voie publique et qu'une réglementation existe.
- M. Nanterme demande de fixer une date permettant aux élus du conseil des jeunes de participer à une séance du conseil municipal
 - **Le conseil propose de décaler le conseil de février au samedi 3 février (un samedi) à 9h00 pour permettre aux jeunes d'y participer**
- M. Nanterme demande de la tolérance suite aux diverses remarques de conseillers suite à la convocation des élus à la « messe des élus » à Culoz
- M. Leroy signale que l'éclairage de l'abri bus d'Ardosset ne fonctionne plus le matin
 - M. Bouchot contacte Climatek pour réglage du programmeur à l'identique de celui de la Croix
- M. Bosso relance le conseil pour sa demande concernant les compteurs LINKY
 - Mme Borda propose d'organiser avec M. Deslandes une réunion d'information sur ces compteurs

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 00h25. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 janvier 2018.

**A Ceyzérieu, le 11 Janvier 2018
Le Maire, Bernard REUTER**

